

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après onze années (Etat au 1^{er} février 2014)

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants répondent toujours à un grand besoin : durant la 11^{ème} année, 318 nouvelles demandes ont été enregistrées. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 11 ans, 2'431 demandes ont été approuvées. Ainsi, la Confédération a soutenu la création de 43'255 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond à une augmentation d'environ 87% de l'offre d'accueil estimée. 227 autres demandes sont encore en cours de traitement. La dernière évaluation montre que le programme d'impulsion a atteint son objectif. Les structures d'accueil aident grandement les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Sans places d'accueil, environ la moitié des parents interrogés devraient mettre un terme à leur activité lucrative ou la réduire fortement. Les effets à long terme des aides financières sont très importants : 98 % des structures d'accueil collectif de jour et 95 % des structures d'accueil parascolaire existent toujours après la fin de la période de contribution.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est limitée jusqu'au 31 janvier 2015. Le crédit d'engagement ouvert pour la période du 01.02.2011 au 31.01.2015 se monte à 120 millions de francs. Or, la demande pour les aides financières est encore et toujours importante, des demandes continuent d'être déposées. Du fait que le crédit à disposition ne suffira pas, un ordre de priorité est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, dont le but est de répartir les moyens encore à disposition de manière équilibrée entre les régions.

- **Demandes approuvées**

En 11 ans d'existence du programme d'impulsion, 2'431 demandes ont été approuvées. 1'239 demandes concernent des structures d'accueil collectif de jour, 1'080 des structures d'accueil parascolaire, 109 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. La Confédération soutient de cette manière la création de 43'255 nouvelles places d'accueil : 23'675 en structures d'accueil collectif de jour et 19'580 en structures d'accueil parascolaire. Un tiers des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-16 ans), les cantons de BS, ZH, VD, ZG et NE ont le plus profité des aides financières. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que 21 projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. Dans le cadre des 3 projets à caractère novateur, l'introduction de bons de garde dans la région de Lucerne a été soutenu. Des informations détaillées sur le projet de la ville de Lucerne sont disponibles au moyen du lien suivant :

http://www.stadtluern.ch/de/onlinemain/dienstleistungen/?dienst_id=16190.

Un aperçu de la répartition cantonale des demandes approuvées et des nouvelles places créées se trouve en annexe.

- **Demandes clôturées**

Sur les 2'431 demandes approuvées, 1'877 ont déjà été clôturées¹, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées pour toute la durée de la période d'allocation. 34'020 places ont ainsi été créées, dont 18'738 en structures d'accueil collectif de jour et

¹ Ce chiffre ne tient pas compte de 56 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

15'282 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 205 millions de francs ont été versées. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

- **Taux d'occupation des places d'accueil**

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne trois quarts des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées et 70% des places au sein de nouvelles structures d'accueil parascolaire (voir graphiques en annexe).

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, environ la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

- **Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (56%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% la fréquente 1, respectivement 3 jours par semaine. 10% des enfants fréquentent la structure d'accueil 4 jours et 12% 5 jours par semaine. 67% des enfants sont accueillis à la journée, et 30% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (3%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un tiers des postes. En tout, 44% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 67% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, seuls 56% des enfants accueillis y paient un tarif réduit.

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart a moins de 7 ans (jardin d'enfants), 20% sont âgés de 10 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (5%). Un tiers des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine. 16% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine, et 12% la fréquentent 4, respectivement 5 jours par semaine. 58% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 30% 2 et 12% 3 blocs horaires par jour. 44% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. Trois quarts des institutions fixe les tarifs selon les revenus. Ce ne sont cependant que 64% des enfants accueillis qui bénéficient d'un tarif réduit.

- **Montants engagés**

Les 2'431 demandes approuvées représentent un montant total de 271,1 millions de francs (frais de gestion et d'administration inclus). Au 31 décembre 2013, 245,1 millions avaient d'ores et déjà été versés.

- **Ordre de priorité**

Du fait que le crédit à disposition ne suffira pas, un ordre de priorité est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 dont le but est de répartir les moyens encore à disposition de manière équilibrée entre les régions. Il vaut pour toutes les demandes déposées à compter de cette date. Les demandes présentées avant le 1^{er} janvier 2013 ne sont donc pas concernées.

Avec l'ordre de priorité, et pour l'année 2013, 80% des moyens restants ont été réservés aux demandes provenant des cantons ayant déposé proportionnellement moins de demandes d'aide financière². Pour les demandes des autres cantons ayant déposé proportionnellement plus de demandes d'aide financière, 20 % des moyens restants ont été mis à disposition. Les demandes provenant d'un canton pour lequel le plafond du crédit est atteint pour 2013 et qui ne peuvent par conséquent pas être prises en compte ont été inscrites sur une liste d'attente.

Le crédit d'engagement actuellement disponible n'a pas été entièrement épuisé jusqu'à la fin de l'année 2013. D'une part, tous les cantons n'ont pas utilisé leur limite de crédit pour l'année 2013. D'autre part, les coûts estimés pour les demandes qui ont été déposées avant 2013 ont baissé, ceci de par le fait qu'un bon nombre de demandes a été retiré, redimensionné ou rejeté. Les moyens financiers encore à disposition sont donc maintenant affectés au traitement de l'ensemble des demandes inscrites sur liste d'attente en 2013.

Les demandes qui sont déposées en 2014 sont placées sur une nouvelle liste d'attente. Si des moyens sont encore disponibles après examen de toutes les demandes déposées jusqu'à fin 2013, ils seront affectés au traitement des demandes déposées en 2014.

- **Évaluation du programme d'impulsion**

Le programme d'impulsion a à nouveau été évalué en 2013³. Il était question d'examiner les effets à long terme des aides financières et de déterminer l'apport des places d'accueil ainsi créées en termes de conciliation travail-famille.

Les effets à long terme des aides financières sont très importants : 98 % des structures d'accueil collectif de jour et 95 % des structures d'accueil parascolaire qui ne recevaient plus d'aide depuis un an au moins existaient toujours. La majorité de ces structures a pu maintenir le volume et la qualité de leur offre, voire les augmenter. La suppression des subventions a pu être compensée principalement par une augmentation de l'occupation et par des encaissements plus élevés.

L'objectif d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale a pu être atteint. La grande majorité des parents interrogés estime que les structures d'accueil les ont beaucoup aidés à concilier vie professionnelle et familiale. Le temps disponible obtenu grâce à la prise en charge institutionnelle des enfants est consacré pour l'essentiel à l'exercice d'une activité lucrative. Sans places d'accueil, 65 % des parents d'enfants placés en structure d'accueil collectif de jour et 45 % des parents d'enfants fréquentant une structure d'accueil parascolaire devraient mettre un terme à leur activité professionnelle ou du moins la réduire. Bien que 21% (structure d'accueil collectif de jour), respectivement 34% (structure d'accueil parascolaire) des parents pourraient

² Cantons de BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, SO, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VS et JU

³ Ecoplan (2013). Evaluation „Anstossfinanzierung“ – Nachhaltigkeit der Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung und Vereinbarkeit von Familie und Erwerbsarbeit oder Ausbildung. Beiträge zur Sozialen Sicherheit, Forschungsbericht Nr. 15/13, Berne

passer à une autre forme d'accueil, la surcharge organisationnelle serait beaucoup plus grande. Seulement 7% pourraient remplacer l'accueil sans grand effort. En moyenne, les parents devraient réduire le taux d'activité professionnel de 34 points (structure d'accueil collectif de jour), respectivement de 20 points (structure d'accueil parascolaire).

Aperçu

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est un programme d'impulsion temporaire qui expirera le 31 janvier 2015.

Le 25.09.2013, la Conseillère nationale Rosmarie Quadranti a déposé une initiative parlementaire pour la poursuite et le développement des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Les débats parlementaires montreront si une éventuelle prolongation du programme d'impulsion interviendra.

Informations complémentaires

Le rapport d'évaluation ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe : données statistiques

Données statistiques (Etat au 1^{er} février 2014)**Nombre de demandes approuvées: 2'431****Répartition par type d'accueil :**

Structures d'accueil collectif de jour	1'239 (51%)	859 nouvelles structures	380 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'080 (45%)	736 nouvelles structures	344 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	109 (4%)	88 formation et perfectionnement	21 projets
Projets à caractère novateur	3		

Répartition par organisme :

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	1'349	55%
Collectivités publiques	1082	45%

Nombre de nouvelles places créées :

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Structures d'accueil collectif de jour	1'239	23'675
Structures d'accueil parascolaire	1'080	19'580
Total	2'319	43'255

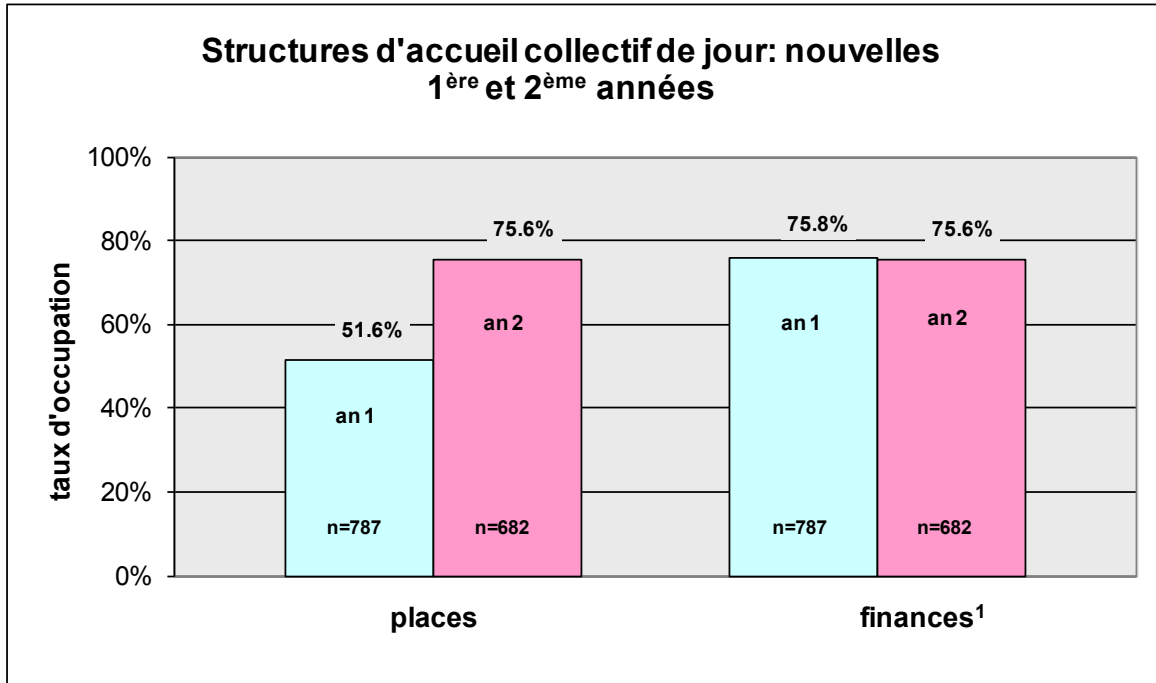
Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'423	2'235	2'499	2'531	2'990	3'010	1'275	23'675
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'536	1'971	2'949	2'666	2'339	1'525	1'429	577	19'580
Total par année	2'875	3'064	3'202	3'485	4'394	5'184	5'165	4'930	4'515	4'439	1'852	43'255

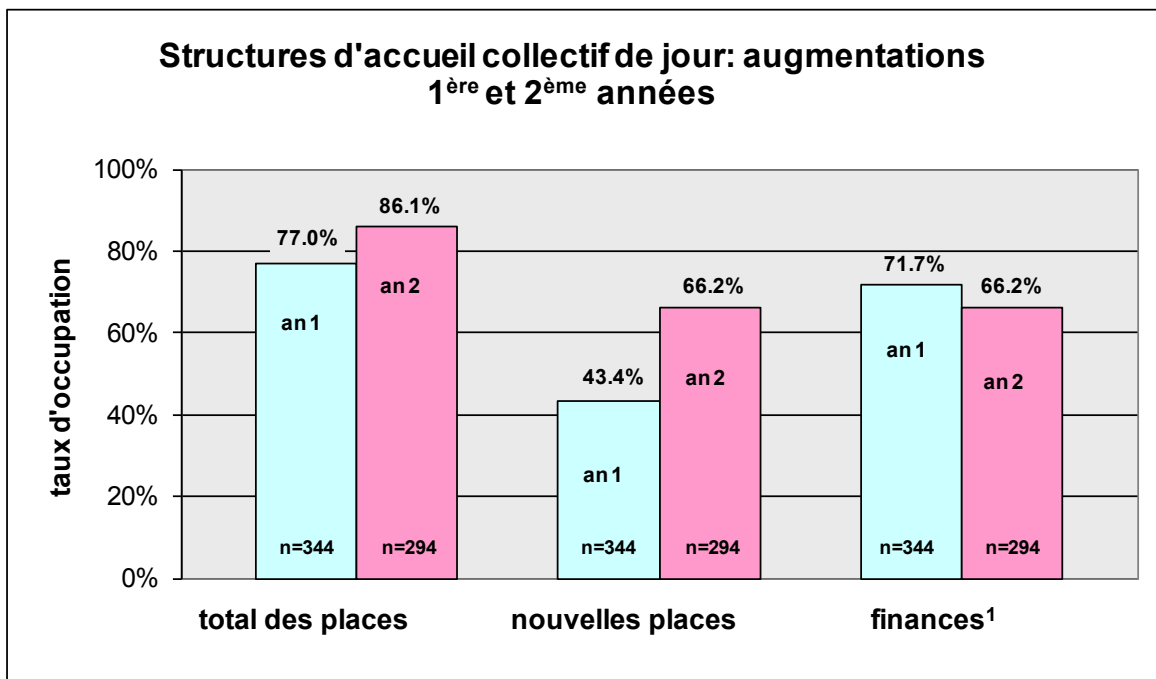
Montants engagés :

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées & frais de gestion et d'administration	2'431	Fr. 271,1 millions.
dont versés (jusqu'au 31.12.2013)		Fr. 245,1 millions.

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour

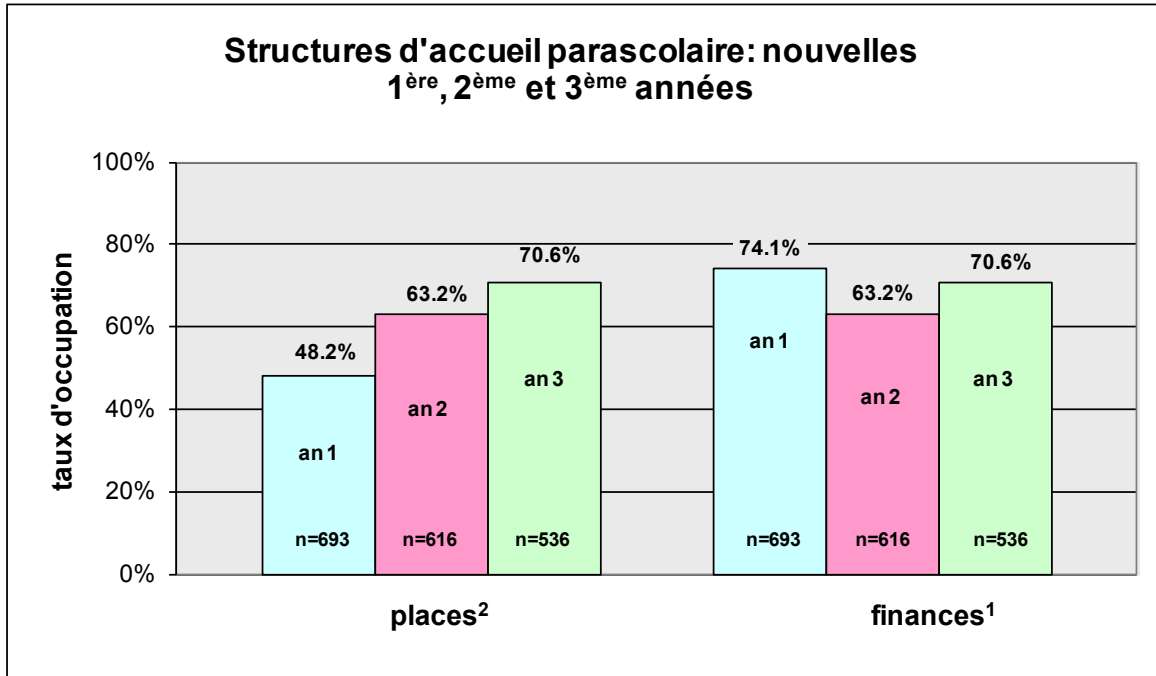


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

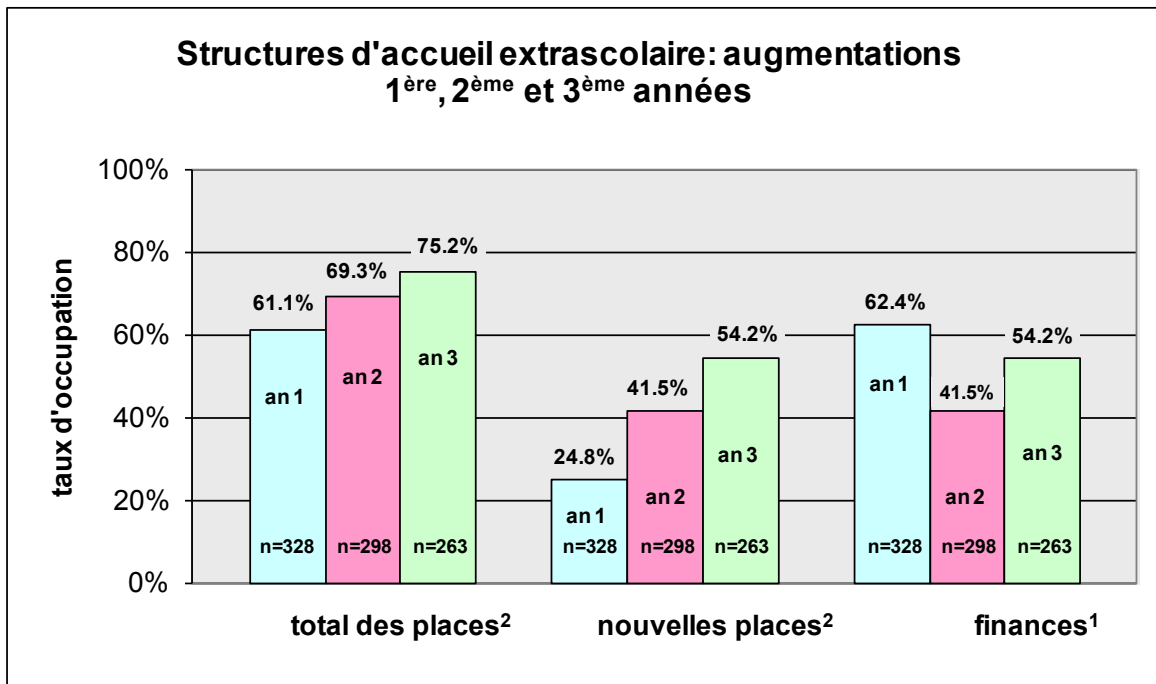


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 0 - 16 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	162	6.6%	1'420	6.0%	993	5.1%	2'413	5.6%	101'807	7.9%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	2'757	0.2%
AR	11	0.5%	77	0.3%	81	0.4%	158	0.4%	8'524	0.7%
BE	251	10.6%	2'053	8.7%	1'507	7.7%	3'560	8.2%	149'374	11.6%
BL	71	2.8%	539	2.3%	514	2.6%	1'053	2.4%	41'999	3.3%
BS	90	3.9%	1'013	4.3%	1'123	5.7%	2'136	4.9%	24'696	1.9%
FR	91	3.4%	550	2.3%	721	3.7%	1'271	2.9%	53'767	4.2%
GE	55	2.4%	2'259	9.5%	0	0.0%	2'259	5.2%	77'778	6.0%
GL	17	0.7%	58	0.2%	145	0.7%	203	0.5%	5'964	0.5%
GR	35	1.4%	306	1.3%	182	0.9%	488	1.1%	27'964	2.2%
JU	29	1.2%	152	0.6%	222	1.1%	374	0.9%	12'296	1.0%
LU	120	4.4%	813	3.4%	696	3.6%	1'509	3.5%	63'371	4.9%
NE	87	3.5%	823	3.5%	883	4.5%	1'706	3.9%	29'872	2.3%
NW	7	0.3%	52	0.2%	25	0.1%	77	0.2%	6'183	0.5%
OW	5	0.2%	22	0.1%	14	0.1%	36	0.1%	6'000	0.5%
SG	111	4.6%	697	2.9%	891	4.6%	1'588	3.7%	80'274	6.2%
SH	25	0.9%	277	1.2%	160	0.8%	437	1.0%	11'519	0.9%
SO	50	2.2%	343	1.4%	309	1.6%	652	1.5%	39'550	3.1%
SZ	26	1.1%	188	0.8%	78	0.4%	266	0.6%	24'273	1.9%
TG	56	2.3%	426	1.8%	423	2.2%	849	2.0%	41'848	3.3%
TI	64	2.9%	754	3.2%	414	2.1%	1'168	2.7%	50'195	3.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5'838	0.5%
VD	238	9.8%	3'313	14.0%	2'687	13.7%	6'000	13.9%	128'547	10.0%
VS	97	4.0%	760	3.2%	989	5.0%	1'749	4.0%	51'061	4.0%
ZG	63	2.4%	585	2.5%	396	2.0%	981	2.3%	19'025	1.5%
ZH	665	27.5%	6'195	26.2%	6'116	31.2%	12'311	28.5%	221'616	17.2%
TOTAL	2'431	100.0%	23'675	100.0%	19'580	100.0%	43'255	100.0%	1'286'098	100.0%

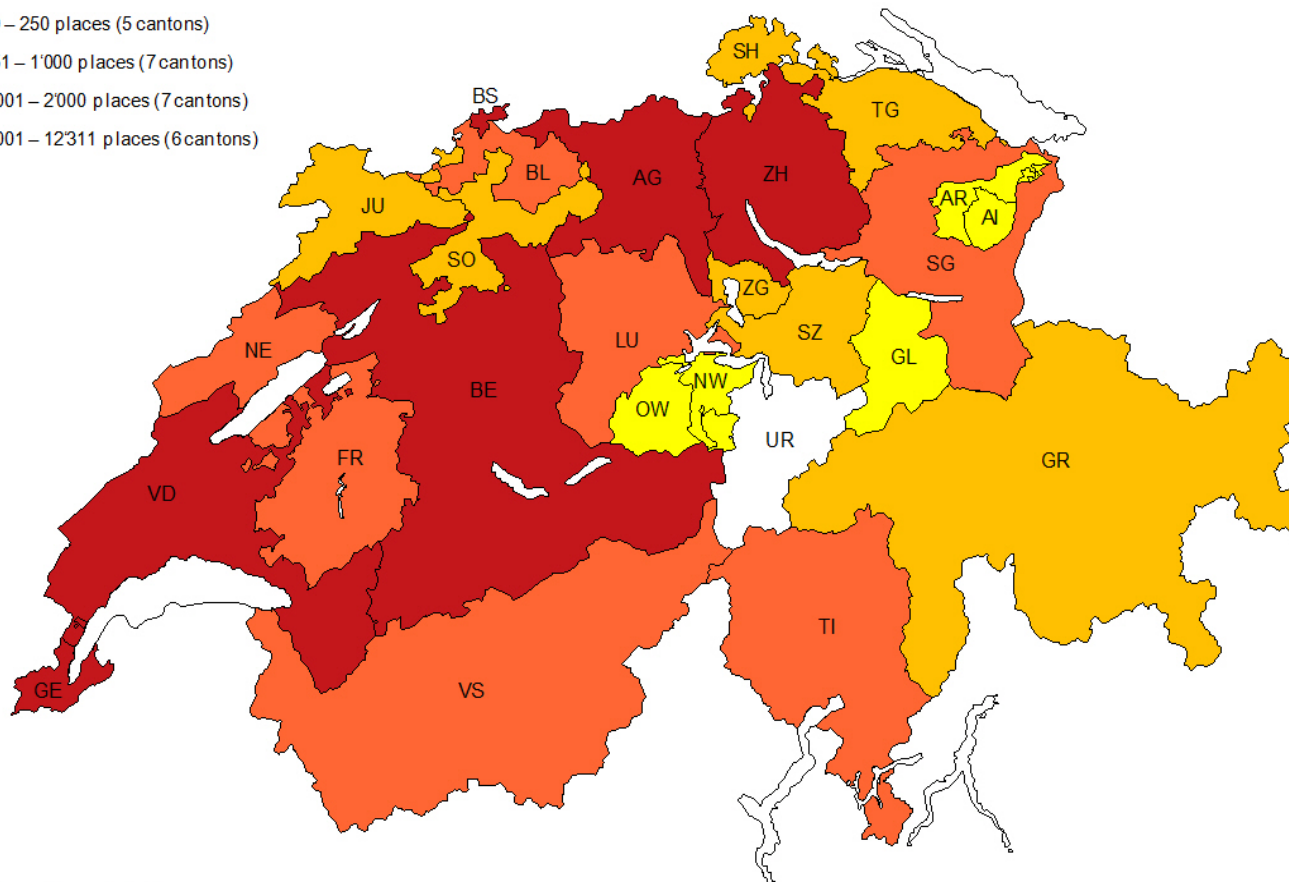
Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	117	6.2%	1'084	5.8%	743	4.9%	1'827	5.4%	10'272'573	5.0%
AI	3	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	10	0.5%	77	0.4%	81	0.5%	158	0.5%	882'767	0.4%
BE	211	11.2%	1'661	8.9%	1'289	8.4%	2'950	8.7%	19'760'314	9.6%
BL	55	2.9%	350	1.9%	432	2.8%	782	2.3%	3'886'551	1.9%
BS	72	3.8%	835	4.5%	1'005	6.6%	1'840	5.4%	9'917'862	4.8%
FR	55	2.9%	425	2.3%	334	2.2%	759	2.2%	4'448'690	2.2%
GE	46	2.5%	1'869	10.0%	0	0.0%	1'869	5.5%	15'735'902	7.7%
GL	10	0.5%	48	0.3%	95	0.6%	143	0.4%	605'570	0.3%
GR	28	1.5%	252	1.3%	160	1.0%	412	1.2%	2'217'679	1.1%
JU	16	0.9%	142	0.8%	71	0.5%	213	0.6%	1'257'228	0.6%
LU	88	4.7%	630	3.4%	499	3.3%	1'129	3.3%	9'645'614	4.7%
NE	56	3.0%	582	3.1%	488	3.2%	1'070	3.1%	7'115'499	3.5%
NW	7	0.4%	52	0.3%	25	0.2%	77	0.2%	385'918	0.2%
OW	4	0.2%	22	0.1%	0	0.0%	22	0.1%	136'614	0.1%
SG	92	4.9%	548	2.9%	788	5.2%	1'336	3.9%	6'430'061	3.1%
SH	15	0.8%	202	1.1%	97	0.6%	299	0.9%	1'795'014	0.9%
SO	39	2.1%	254	1.4%	282	1.8%	536	1.6%	2'828'851	1.4%
SZ	22	1.2%	143	0.8%	78	0.5%	221	0.6%	1'302'794	0.6%
TG	44	2.3%	337	1.8%	378	2.5%	715	2.1%	3'864'572	1.9%
TI	53	2.8%	649	3.5%	360	2.4%	1'009	3.0%	5'876'959	2.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	188	10.0%	2'664	14.2%	1'943	12.7%	4'607	13.5%	27'437'658	13.4%
VS	68	3.6%	616	3.3%	641	4.2%	1'257	3.7%	6'657'120	3.2%
ZG	45	2.4%	437	2.3%	334	2.2%	771	2.3%	4'725'503	2.3%
ZH	531	28.3%	4'859	25.9%	5'148	33.7%	10'007	29.4%	57'952'718	28.2%
TOTAL	1'877	100.0%	18'738	100.0%	15'282	100.0%	34'020	100.0%	205'220'085	100.0%

Répartition des nouvelles places selon les cantons

Légende :

- 10 – 250 places (5 cantons)
- 251 – 1'000 places (7 cantons)
- 1'001 – 2'000 places (7 cantons)
- 2'001 – 12'311 places (6 cantons)



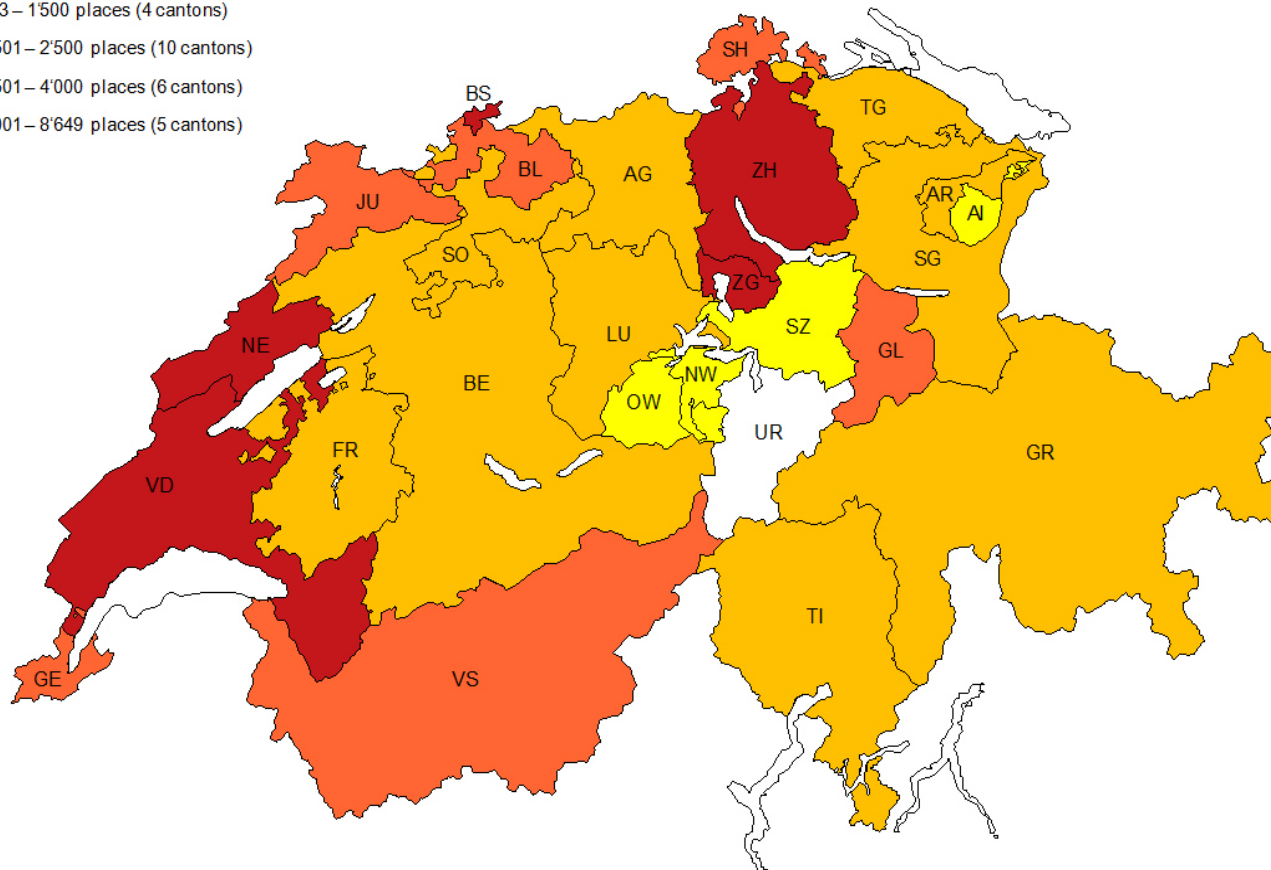
OFAS, secteur statistiques

© swisstopo 2014

Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0 – 17 ans) selon les cantons

Légende :

- 363 – 1'500 places (4 cantons)
- 1'501 – 2'500 places (10 cantons)
- 2'501 – 4'000 places (6 cantons)
- 4'001 – 8'649 places (5 cantons)



OFAS, secteur statistiques

© swisstopo 2014